

Arrêté fédéral
approuvant le rapport de gestion et les comptes de
l'office suisse de compensation pour l'année 1965

(Du 28 juin 1966)

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1965;

vu le rapport du Conseil fédéral du 13 avril 1966¹⁾,

arrête:

Article unique

Le rapport de gestion et les comptes de l'office suisse de compensation pour l'année 1965 sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 14 juin 1966.

Le président, **P. Graber**

Le secrétaire, **Ch. Oser**

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 28 juin 1966.

Le président, **D. Auf der Maur**

Le secrétaire, **F. Weber**

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 28 juin 1966.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,

Ch. Oser

16849

¹⁾ FF 1966, I, 647.

Dodis

